

Décision Générale colonial

Décision n° 908 du 11 juillet 1953

n° 908

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 juillet 1953
Numéro JO n° 10 du 01/08/1953	Date du numéro 1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mu Gorlier (Yvette), dame-employée auxiliaire 1er catégorie a salaire journalier, en service à la Trésorerie de Djibouti, est admise à salaire mensuel, pour compter du 1er juillet 1953.